

Compte-rendu du conseil d'école du mardi 08 novembre 2022

1^{er} trimestre 2022/2023

Présents :

Commission aux affaires scolaires : M. Galmiche (adjoint)

Comité des parents : Mme Azirar – Mme Dupont – Mme Metzinger - Mme Helbert - Mme Baldensperger
M. Tavergne – M. Metzger

Enseignants : Mme Frey – Mme Zachary - Mme Braun - M. Dorffner - M. Jonas

Excusés : M. Ulrich (maire) - Mme Jernasz (adjointe) – Mme Sansquier – Mme Bourgon

La séance est ouverte à 17 h 35 et les points à l'ordre du jour sont successivement abordés.

1. Installation du Conseil d'Ecole

Les élections cette année ont eu lieu le vendredi 8 octobre 2022 pour 5 sièges à pourvoir.

- 183 inscrits - 117 votants - 93 exprimés - 24 nuls

Les titulaires élus sont :

- M. TAVERGNE Jérôme
- Mme HELBERT Perrine
- Mme SANSQUIER Cynthia
- Mme DUPONT Camille
- M. METZGER David

Les suppléants sont :

- Mme AZIRAR Jessica
- Mme BALDENSPERGER Gwendoline
- Mme METZINGER Sandra

Le taux de participation à ces élections a été de **63.93%**. Merci à tous les parents.

2. Les attributions du Conseil d'Ecole

Un rappel est fait sur la composition, les élections, le fonctionnement et les attributions du Conseil d'Ecole : vote du règlement de l'école, informations et consultation du conseil pour tout ce qui concerne la vie et le fonctionnement de l'école (le projet d'école, l'hygiène, les rythmes scolaires, les horaires, les locaux, ...)

Le conseil d'école se réunit une fois par trimestre ou sur convocation exceptionnelle du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres. Il se compose du directeur d'école qui est aussi son président, de M. le Maire ou son représentant et un conseiller municipal, les enseignants de chaque classe, les représentants des parents d'élèves... M. l'Inspecteur assiste de droit au Conseil d'école.

Il y a une réunion par trimestre, le 1^{er} conseil doit se dérouler dans les 15 jours qui suivent les élections. Un procès-verbal est rédigé par la secrétaire de séance et est signé par le directeur et elle-même.

3. Règlement intérieur de l'école.

Le règlement intérieur de l'école ne subit pas de changements cette année.

M. Jonas précise certains points du règlement : **les absences et la santé**. Voici ces 2 points :

- Un accent particulier est mis sur les absences prévues et les autorisations : les absences de moins de 2 jours sont du ressort du directeur, entre 2 et 4 jours du ressort de l'inspecteur de circonscription et plus d'une semaine du ressort de l'inspecteur d'académie. Il y a lieu de faire un courrier (au moins 2 semaines avant l'absence), sous couvert du directeur.

Des modèles sont disponibles auprès du directeur.

M. Jonas rappelle également que l'assiduité est la condition première de la réussite d'un élève et qu'elle favorise durablement l'égalité des chances. De plus, l'absentéisme entraîne une rupture des apprentissages préjudiciable à la continuité de la scolarité, a des conséquences négatives à court et long terme sur les jeunes (redoublement, décrochage scolaire...).

- **Petit rappel : Tout enfant malade à l'école est remis à sa famille. Tout enfant malade reste à la maison pour son bien et pour le bien de ses camarades et de ses encadrants.**

La prise de médicaments à l'école par les enfants est strictement interdite sauf si l'école en est informée et si une autorisation écrite des parents a été fournie à l'école accompagnée des médicaments à utiliser.

En aucun cas, un élève n'est autorisé à quitter seul l'enceinte de l'école pour un rendez-vous. De même, au retour, un adulte est invité à accompagner l'enfant jusqu'à sa classe.

Le règlement est reconduit à la majorité.

4. Projet d'Ecole (2019/2022) – Présentation des actions 2022-2023

Le projet, débuté en 2019, qui est en commun avec la maternelle, s'articule autour de 3 axes ; il n'y a pas de changement, beaucoup d'actions prévues l'année dernière n'ayant pas pu être réalisées à cause de la pandémie. Il est prolongé jusqu'à l'évaluation d'école qui devrait avoir lieu dans 3 ans.

Axe 1 : Développer le langage de communication, les savoirs fondamentaux et les compétences

Les actions portent sur la maîtrise de la langue et des divers langages (actions en faveur du vocabulaire, de l'orthographe, de l'écriture et de la copie, de la littérature et des mathématiques)

Axe 2 : Apprendre à bien vivre ensemble, agir ensemble, respecter autrui et responsabiliser chacun

Les actions portent sur la vie en commun, la mise en œuvre de projets ou manifestations en commun (exemple : le travail avec la médiathèque...), une classe de mer pour l'ensemble de l'école, une kermesse ?, l'élaboration de jeux régulés...

Axe 3 : Améliorer la prise en charge des élèves à besoins particuliers

Les actions portent sur le soutien et l'accompagnement des élèves en difficulté, l'adaptation de l'environnement à ces élèves à profil particulier.

5. Projets (natation, sorties, spectacles, carnaval, kermesse...)

Cycles natation

Le cycle natation des classes de Mme BRAUN et M DORFFNER s'est déroulé du lundi 12 septembre au vendredi 21 octobre 2022 ce qui fait 12 séances à raison de 2 séances par semaine, le lundi et le vendredi. A part une enfant, tous les élèves ont réussi le test boléro nécessaire pour certaines activités prévues en classe de mer.

Le cycle natation des classes de Mme FREY et Mme ZACHARY s'étale du lundi 07 novembre au vendredi 16 décembre 2022 ce qui fait 11 séances à raison de 2 séances par semaine, le lundi et le vendredi également.

Le transport, les entrées et un maître-nageur sont pris en charge par la commune.

Cycle Patinoire

Pour la première fois, nous avons un créneau patinoire pour les classes de Mme Frey et M. Dorffner. Les séances se passeront à la patinoire de l'Iceberg, sur la piste ludique pendant la période 3 qui va du lundi 6 février 2023 au lundi 14 avril 2023, soit 7 séances, uniquement le lundi de 9h30 à 10h20.

Spectacles

→ **A l'Illiade (Illkirch) : SUZETTE PROJECT (théâtre jeune public) le vendredi 2 décembre à 10h00.**

Ce spectacle interroge la vision de la famille et de ses différents modèles. Des vidéos documentaires se mêlent au jeu théâtral et gestuel afin de découvrir les méandres de la diversité, l'ouverture à la tolérance, la naissance de la résistance.

→ **Au PréO (Oberhausbergen) : BOUGRR (concert) le lundi 5 décembre à 14h00.**

Bougrrr et Bigrr sont voleurs et envoleurs de chansons. Les chansons qui composent ce répertoire ont été écrites avec des enfants lors d'ateliers d'écriture.

Conférences Interactives

Des conférences interactives en classe sont programmées en janvier 2023 :

- **Paysages du monde** pour les CP (jeudi 19 janvier)
- **Solides, liquides et gaz** pour les CP-CE1 (jeudi 19 janvier)
- **L'air et le vent** pour les CE1-CE2 (vendredi 20 janvier)
- **Les milieux naturels de la Terre** pour les CE2-CM1 (jeudi 19 janvier)
- **Reproduction animale** pour les CM1-CM2 (vendredi 20 janvier).

Travail avec la médiathèque

Comme tous les ans, toutes les classes effectuent un travail une fois par mois avec la médiathèque.

Cette année, nous travaillerons sur le thème des continents, un continent par période (Afrique – Océanie – Asie – Europe – Amérique).

Le travail avec la médiathèque a repris. Nous participerons aux prix des Incorruptibles avec la lecture de 5 à 7 livres suivant le niveau et un vote précédé d'un débat littéraire au mois de mai.

Le journal d'école

Un journal d'école est prévu et sa publication se fera sur le blog de l'école en fin d'année. www.ec-hangenbieten.ac-strasbourg.fr

Classes de mer

Une classe de mer pour l'ensemble des classes de l'école est prévue du lundi 19 juin au vendredi 23 juin 2023.

Ce projet 'classe de mer' se déroulera à Préfaïlles, en Loire Atlantique.

Le coût total s'élève à 47 000 euros (sachant qu'une seule activité type visite, goélette, char à voile ou optimiste coûte 300 euros /classe).

Projets avec la maternelle

- Nos projets communs reprennent comme dans le passé, avant la pandémie (cavalcade pour Carnaval avec la Maternelle suivi d'un goûter (mardi 28 février, date à confirmer), échange Maternelle-CP...).
- La question de la kermesse de fin d'année a été évoquée : elle pourrait avoir lieu si les parents d'élèves prennent en charge toute l'organisation. Les enseignants s'occuperaient uniquement de la partie 'spectacles' et les parents prendraient en charge les autres aspects de la kermesse (stands de jeux – tombolas - repas – boissons – l'ensemble de l'organisation).
Pour l'instant, aucune décision n'est prise.

Sapin de Noël

Un grand sapin de Noël sera installé par la commune, dans le hall d'entrée de l'école.

6. Bilan financier de la coopérative scolaire

En septembre 2021, il y avait 4515 euros sur les comptes de l'école ; en septembre 2022, 7521 euros

7. Protocole pHARe

C'est un protocole de lutte contre le harcèlement, protocole obligatoire dans chaque école.

La procédure se veut rapide pour une efficacité quasi immédiate.

Toutes les écoles mettent maintenant en place un protocole de lutte contre le harcèlement qui comprend :

- La formation des équipes pédagogiques d'ici 2023
- La constitution d'une équipe-ressource à l'échelle de la circonscription
- Des actions de sensibilisation au sein des écoles : 10h d'apprentissage chaque année du CP au CM2 sur ce thème spécifique
- La procédure spécifique de traitement de cas de harcèlement et d'accompagnement des victimes

L'équipe pédagogique a reçu une formation en ce début d'année scolaire et peut demander un renfort à des personnes ressources si besoin.

8. Nomination de vérificateurs aux comptes de la coopérative scolaire

M. TAVERGNE et Mme METZINGER se proposent comme vérificateurs des comptes pour l'année prochaine.

Communiqué concernant la sécurité

La mairie annonce qu'une barrière automatique sera mise en place au niveau du parking de l'école d'ici 15 jours. Des barrières, croix de saint André seront posées le long des trottoirs pour empêcher les stationnements hors places autorisées.

La séance est levée à 19h20.

La secrétaire

Mme Esther FREY



Le directeur

M. Pierre JONAS

